Les politiques publiques doivent mieux comprendre les rythmes qui changent

vendredi 16 septembre 2016

Dominique Royoux est Directeur du service Prospective et Coopérations territoriales et de l'agence des temps de grand Poitiers, président de l'association Tempo territorial. *Propos recueillis par Sabrina Costanzo. On trouvera le sommaire de l'ensemble du dossier paru dans la revue* Territoires ici.

Les politiques temporelles se développent en France depuis une dizaine d'années : où en sont-elles aujourd'hui ?

Nous manquons de recul pour procéder à une véritable évaluation des politiques temporelles. Nous avons passé ces dix dernières années à mettre en place une politique nouvelle, avec toutes les difficultés qui vont avec. Les premières politiques temporelles ont été mises en place en 2001, avec la création par des collectivités de bureaux et d'agences des temps. Parmi les premières collectivités à se lancer, on recense par exemple Poitiers, Saint-Denis, le Territoire de Belfort ou le conseil général de la Gironde. Ce qui frappe, c'est que les politiques temporelles ont servi jusque-là à interpeller des politiques publiques qui existaient déjà dans des champs bien connus des collectivités locales. Des politiques menées depuis longtemps dans le registre économique, social ou de la mobilité sont aujourd'hui qualifiées de temporelles car elles participent à une meilleure maîtrise des temps individuels et collectifs. Les politiques qui, par exemple, veillent à créer des crèches interentreprises étaient autrefois estampillées « politiques sociales au service de l'économie », et sont désormais considérées comme des politiques temporelles. Nous avons fait le choix, pragmatique, de montrer que certaines actions qui étaient déjà conduites sont en fait des politiques temporelles avec des colorations sociales, économiques, environnementales, etc. Les politiques temporelles sont, en conséquence, fondamentalement transversales, car elles comportent des dimensions liées à l'emploi, à l'aménagement, à l'égalité, à l'attractivité et à la démocratie. On a réussi à faire toucher du doigt le fait que le temps n'est pas quelque chose qui s'échappe et qui ne peut être questionné que d'un point de vue individuel, mais qu'il peut entrer dans le cadre de politiques publiques. Si nous sommes arrivés à faire sortir le temps du seul registre de la vie privée pour en faire une vraie matière en soi, collective, c'est aussi parce que, aujourd'hui, son accélération préoccupe tout le monde. Nous assistons à une accélération technologique, des modes de vie, de la connaissance et de nos emplois du temps. Pour mieux comprendre ce que sont les politiques temporelles, on peut faire appel à trois mouvements : le changement des rythmes de vie, la synchronisation d'horaires de plus en plus éclatés et la conciliation entre vies professionnelle et familiale. Nous avons réussi à rendre la question du temps crédible et à en faire un véritable champ des politiques publiques sous l'angle de la bonne maîtrise des temps individuel et collectif, à travers l'amélioration de l'accès aux services publics, la création de nouveaux services et une meilleure maîtrise de la mobilité pour le plus grand nombre. Prendre en compte la maîtrise du temps, c'est tenter simultanément d'embrasser les différents rythmes et usages de la ville et de l'espace public, d'aider les habitants à mieux articuler vie familiale et vie professionnelle, de repérer et d'agir sur les

tensions publiques et privées, de répondre aux attentes des habitants dans un territoire qui évolue, de lutter contre les inégalités en favorisant l'accessibilité et de mettre en œuvre de nouveaux modes de concertation. Les politiques temporelles manifestent un intérêt pour l'étude de la vie quotidienne, en en faisant une politique publique à part entière. Elles se caractérisent actuellement par des actions menées sur la synchronisation spatiotemporelle, c'est-à-dire l'harmonisation des horaires et des flux ; la recherche de conciliation vie professionnelle / vie familiale, en favorisant l'essor de nouveaux services à la personne et collectifs ; et par la création d'une nouvelle organisation spatiotemporelle qui se traduit par la conception d'une nouvelle offre de services publics, de mobilité renforcée sur des axes majeurs et destinée à des publics cibles, par un positionnement sur des temporalités complémentaires, par un travail sur la continuité temporelle du confort et sur l'aménagement d'espaces publics à partager entre des populations à usages et rythmes différenciés, et par la conception de lieux de travail multifonctionnels.

Qui sont les principaux acteurs des politiques temporelles ?

Ce sont avant tout les collectivités locales. La composition de notre association, Tempo territorial, illustre cette tendance : elle est très majoritairement composée de collectivités et, dans une moindre mesure, d'associations et de laboratoires de recherche. Ceci s'explique par le fait que ce sont les collectivités qui sont en charge de la mise en pratique des politiques publiques. Elles sont donc les mieux armées pour répondre à ces questionnements autour des temps individuels et collectifs. Mais, alors que la problématique d'une meilleure maîtrise du temps s'impose à chacun d'entre nous et que l'on est en train d'assister à une prise de conscience autour de ces questions, au niveau national les hommes politiques n'ont pas encore pris la mesure de cet intérêt croissant. En juin 2001, Edmond Hervé, alors député-maire de Rennes, remettait un rapport intitulé Le temps des villes. La question des temps a aussi été prise en compte, à cette période, au niveau de l'État dans le cadre du programme de prospective Territoires 2020 de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) mais a depuis, disparu, de l'agenda politique. C'est pourquoi, parallèlement à la capillarité insufflée dans les politiques publiques classiques, nous avons créé un réseau européen, et nous espérons que le détour par l'union européenne décuplera nos chances de généraliser les politiques temporelles. Mais ce n'est pas par une loi que l'on y parviendra. Je pense que c'est plutôt en mobilisant les réseaux d'élus locaux et en leur accordant des compétences spécifiques dans les dispositions relatives à la décentralisation. Ce sont les élus locaux qui sont les plus à même d'aller le plus vite dans les tentatives de resynchronisation des emplois du temps de la ville et de ses habitants. Les politiques temporelles interpellent les pouvoirs publics locaux, qui peuvent mettre en place des bureaux et des agences des temps chargés d'observer le rythme des habitants, des entreprises et des institutions et de faire des propositions d'organisation des temps sociaux, de réorganisation des horaires à partir de diagnostics partagés, et de nouvelles façons de s'organiser sur les lieux de travail.

Quels sont les défis que l'on pourrait relever, aujourd'hui, grâce à des politiques temporelles plus ambitieuses ?

Les politiques temporelles sont actuellement confrontées à un triple défi. l nous faut, tout d'abord, comme je l'ai évoqué précédemment, parvenir à toucher le niveau politique national et européen, et particulièrement ce dernier, sans doute plus sensible à cette question. Le second défi à relever est la qualification de nouvelles politiques publiques en politiques temporelles. Il n'y a pas de limite à l'application des politiques temporelles : les politiques publiques dans leur ensemble ont tout à gagner d'une meilleure connaissance des rythmes qui changent. Mais, dans certains domaines, la

prise en compte du temps est plus facile à appréhender que dans d’autres. En matière sociale, de culture, d’organisation des services publics et des lieux de travail, on avance vite, car on peut rapidement s’appuyer sur des exemples concrets qui font tâche d’huile. Là où on progresse le moins, c’est dans le domaine de l’aménagement urbain temporel, car les mondes de l’immobilier, de l’aménagement et de l’urbanisme sont très installés et ses acteurs éprouvent des difficultés à prendre en compte le fait qu’un territoire s’organise aussi autour des flux d’attraction provoqués par l’aménagement des espaces. Il faut apprendre à travailler en parallèle à l’affectation des espaces et des façons dont ils vont être appropriés et investis. Or la culture de l’urbanisme en France ne s’est pas encore appropriée toutes ces dimensions. La mesure des temporalités est la troisième dimension que l’on doit absolument travailler. Nous avons besoin de créer de nouveaux outils, des indicateurs qualitatifs d’appréhension des rythmes sur un territoire. Les acteurs locaux doivent pouvoir disposer d’une batterie simple d’indicateurs pour réussir à mieux maîtriser le temps sur leur territoire.